



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	19

Le mardi 07 mars 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 27 février 2023

DELIBERATION

N° 27/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Karine BOETTI, Geneviève IDDA, André IPERT.

OBJET :

Engagement dans le projet
Alcotra AR.CO

ONT DONNÉ POUVOIR : Karine BOETTI à Thierry GUIDO, Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune s'est engagée dans le projet Alcotra AR.CO « AR.CO – Art et Communauté pour un futur durable ».

Le projet AR.CO est situé dans quatre vallées contigües ; la vallée de la Stura, la vallée de la Roya, la vallée de Vermenagna et la vallée de la Tinée. Ces dernières années, ces vallées ont été confrontées à des défis majeurs, qui ont mis en évidence certaines fragilités, notamment face au changement climatique, comme lors des intempéries des 2 et 3 octobre 2020. Ce projet entend mettre en œuvre des actions qui favorisent l'autonomisation des communautés locales face aux défis qui les attendent à l'avenir, avec une référence particulière à ceux liés à la valorisation touristique du territoire dans une optique de durabilité.

L'objectif du projet est la responsabilisation des communautés transfrontalières pour le développement d'une économie touristique et culturelle durable, ainsi que l'autonomie et l'autodétermination de la communauté transfrontalière, afin de faciliter le développement social grâce auquel les individus ou les groupes pourront prendre le contrôle de leur vie et la capacité de changer les contextes dans lesquels ils vivent, renforçant ainsi leur capacité à développer une

économie touristique et à soutenir la relance du secteur dans une perspective durable et inclusive. Grâce aux outils acquis, la communauté transfrontalière pourra mettre en œuvre des processus conjoints pour élaborer des problèmes et activer des voies communes qui mèneront à des solutions utiles pour créer une offre touristique écologiquement et socialement durable, valorisant les ressources naturelles et culturelles des vallées et de leurs habitants.

Ce projet regroupe divers partenaires français et italiens, à savoir :

- Le complexe du Prieuré (FR),
- La commune de Breil-sur-Roya (FR),
- L'université de la Côte d'Azur (FR),
- Le consortium pour la recherche et l'apprentissage permanent (IT),
- L'Union de Montagne de la vallée de la Stura (IT),
- La coopérative sociale Il Melarancio (IT).

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Programme : Interreg VI-A France-Italie (ALCOTRA) 2021/2027
- Titre du projet : « AR.CO – Art et Communauté pour un futur durable »
- Budget global : 1 993 520,00 €
- Budget éligible à la Commune : 286 750,00 €, avec un autofinancement de 57 350,00 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

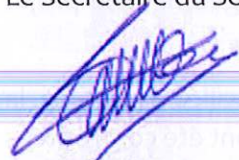
APPROUVE l'engagement dans le projet Alcotra AR.CO.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention publique pour la réalisation du projet et à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme


Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE



Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire



Sébastien OLHARAN